



INFORMATION IMPORTANTE

Une **Zone de Circulation Régulée** sera mise en place le **6 juin 2024**.

La ZCR est une zone où la circulation routière est réservée aux riverains, à leurs proches, ainsi qu'à certains professionnels. L'objectif de la ZCR est d'alléger le trafic routier dans la zone concentrant les commémorations importantes, le 6 juin, afin de sécuriser l'acheminement des cortèges de vétérans, des cortèges officiels, ainsi que des invités, des forces de l'ordre et des secours.

Elle sera activée uniquement le 6 juin dès 6h. Ailleurs dans le département, la circulation sera libre ; au sein de la ZCR, sur certains axes, la circulation sera interdite.

Qui est concerné ?

- Les résidents de la ZCR (résidences principales et secondaires) ;
- Les clients d'hôtels, gîtes ou campings dans la ZCR ;
- Les acteurs de la vie économique et sociale (taxis, services à la personne, services publics, autocaristes, véhicules d'entreprises, professionnels en général...) obligés de circuler dans la ZCR le 6 juin 2024 et capables d'en justifier.

L'entrée dans la ZCR sera contrôlée par les forces de l'ordre toute la journée du 6 juin ; la sortie de la ZCR en revanche sera libre.

Comment récupérer votre sticker ?

Les stickers seront délivrés **sur présentation des 4 justificatifs suivants** :

- La carte grise du véhicule
- Un justificatif de domicile ou tout justificatif démontrant la nécessité d'accéder le 6 juin (contrat de location de gîte, facture d'hôtel...)
- Une pièce d'identité valide
- Un formulaire de demande (choisissez le formulaire selon votre cas) que vous pourrez retrouver via le lien suivant : <https://www.calvados.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/80e-anniversaire-du-Debarquement-et-de-la-liberation-de-la-Normandie/ZCR-Stickage-RTZ-and-sticker-application/Foire-aux-questions-ZCR-et-stickage> → rubrique « à qui s'adresser ? »

Qui contacter en cas de besoin ?

La cellule de réponse au public (CRP)

☎ 02.31.30.62.44 (du lundi au vendredi de 09h à 17h)

✉ dday80@calvados.fr

